



IMPORTANT  
Résolution adoptée le 5 janvier 2010

Il est résolu qu'à compter de la saison 2010-2011 tous les chèques payables à l'Association des clubs de patinage artistique des régions de Québec et Chaudière-Appalaches (Acparqca) que ce soit pour les compétitions ou les tests devront être **obligatoirement être émis par les clubs** et daté au plus tard à la date limite exigée pour chacun des événements; de ce fait, il est également résolu de refuser toute inscription, aux compétitions et aux tests, dont le paiement proviendra d'un chèque personnel et ce, sans aucun autre avis.

Signé « Henriette Dionne »  
Henriette Dionne, présidente

signé « Sylvie Boutin »  
Sylvie Boutin, secrétaire